

# Adhésion à l'association



LES GOURMETS  
Restaurant scolaire St Martin Bellevue

Chers parents,

Nous vous rappelons que les enfants déjeunant à la cantine sont sous la responsabilité de l'association de **11 h 30 à 12 h 50**. Pendant ce temps, et en cas de problème, nous devons agir rapidement et pouvoir vous contacter directement, vous, un proche ou votre médecin habituel. Pour que cela soit possible, il nous faut des coordonnées précises sur la fiche de renseignements, et notamment des numéros de téléphone, y compris au travail. Le personnel de la cantine a pour consigne, en cas de problème sérieux, d'appeler les pompiers en priorité.

Pour assurer une bonne gestion, nous devons prévoir au mieux les repas servis quotidiennement. Nous vous demandons donc de signaler le plus précisément possible à quel rythme l'enfant fréquentera le restaurant scolaire.

- Pour l'élève mangeant **régulièrement** à jours fixes, il faut indiquer, pour toute l'année scolaire, quels jours de semaine il sera présent. Le règlement se fait par prélèvement automatique mensuel au réel en fin de mois. Si vous n'optez pas pour le prélèvement, il vous sera demandé de régler par chèque à réception de la facture.
- Pour l'enfant mangeant **irrégulièrement**, chaque mois un planning vierge peut être récupérer soit sur le site de la mairie, soit au secrétariat de la mairie. Chaque mois, calculez le nombre de repas et joignez le chèque du montant correspondant. Déposez le dans la boîte aux lettres de l'association au plus tard le 20 du mois précédent.
- Si le planning au mois n'est pas réalisable, il sera toujours possible d'inscrire l'enfant pour la semaine avec un planning déposé une semaine avant dans la boîte aux lettres de l'association.
- En cas de maladie de l'enfant, il est possible d'appeler les cantinières le matin au
- 04 50 60 38 92 pour annuler le repas sinon celui-ci sera facturé.

---

Le Restaurant Scolaire « Les Gourmets » est une association loi 1901. Conformément aux statuts de 1965, toute famille ayant un enfant qui mange au Restaurant Scolaire, même occasionnellement. Cette cotisation annuelle est un droit d'accès au Restaurant Scolaire et permet de prendre part aux Assemblées Générales, d'avoir un droit de regard sur les comptes et le budget, et de voter les décisions.

Pour l'année scolaire 2010/2011, le montant de la cotisation est de **5 € par famille**.

Aussi, pour que votre ou vos enfants puisse(nt) manger au restaurant scolaire, vous devez compléter le bulletin d'adhésion ci-dessous et nous le remettre le 05 juin, jour des inscriptions, accompagné de votre règlement de 5 € par chèque.

✍ \_\_\_\_\_

## ADHESION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2010 / 2011

Je..... soussigné(e),

Parent de (précisez si nom de famille différent).....

Ai pris connaissance du règlement intérieur et adhère à l'Association "Les Gourmets" gérant le restaurant scolaire de Saint-Martin Bellevue.

Pour l'année scolaire 2010/2011, je verse ce jour une cotisation de 5 € ; paiement par chèque à l'ordre du "**Restaurant Scolaire Les Gourmets**".

Fait à Saint-Martin Bellevue, le

Signature :